



PLAN DE RÉTABLISSEMENT POST-PANDÉMIE DU SYNDICAT DES MÉTALLOS

Priorité aux travailleurs et à nos collectivités dans la relance économique

Le début de la pandémie de COVID-19 a perturbé de nombreux éléments de notre société et provoqué des bouleversements importants dans l'économie. La réaction la plus immédiate des gouvernements à tous les paliers a été d'apporter une aide financière aux travailleurs et aux entreprises touchés par la pandémie instaurant une panoplie de nouveaux programmes. Bien que toute l'ampleur de ses ravages soit encore inconnue, et qu'il peut en être ainsi pendant longtemps, il est évident que les répercussions économiques seront importantes et nécessiteront l'attention soutenue des gouvernements.

La voix de la population ouvrière doit être au premier plan des prochaines décisions. La COVID-19 a rappelé à la société une chose que le Syndicat des Métallos a toujours sue : les travailleurs sont le moteur de nos communautés, de nos provinces et de notre pays. La plupart de nos membres ont continué de travailler pendant la pandémie, l'État ayant défini leur travail comme essentiel. Ce nouveau respect sociétal ne signifie pas que les gouvernements porteront une attention accrue automatique et correspondante aux priorités des travailleurs, à moins que nous ne luttons et ne les forçons à agir dans ce sens.

Les Métallos du District 3 ont défini certaines priorités qui devraient être au cœur de tous les programmes et initiatives gouvernementaux à l'avenir.





A. Accorder la priorité à la santé et à la sécurité des travailleurs dans la relance économique

1. Être à l'écoute des travailleurs et des syndicats

Les travailleuses et travailleurs de première ligne servent de système d'alerte rapide. Les syndicats sont des experts en santé et sécurité au travail, et ils interagissent avec eux de façons différentes des employeurs et des organismes de réglementation gouvernementaux. Ils veillent notamment à renforcer et à consolider le rôle des comités de santé et de sécurité au travail, ces derniers étant essentiels à l'application des droits des travailleurs canadiens qui résident au cœur même de notre système canadien de santé et de sécurité : le droit de savoir, le droit de participer et le droit de refuser un travail dangereux. Toute relance économique doit comprendre des systèmes transparents et solides permettant de répondre aux préoccupations et aux plaintes des travailleurs, et aux syndicats d'intervenir dans les questions liées à leur santé et leur sécurité.

2. Prévention robuste et proactive

- i. **Le «principe de précaution»** – Quand des vies sont en jeu, nous devrions toujours privilégier un excès de prudence ou fermer les lieux de travail potentiellement dangereux afin d'éliminer les risques, même si une telle action semble prématurée.
- ii. **Des inspections proactives plus nombreuses** – Bannir les inspections virtuelles. Si le lieu de travail n'est pas sécuritaire pour une inspection, il ne l'est pas pour les travailleurs. Le fait d'avoir permis aux agents d'application des règlements municipaux de contribuer au respect des directives de distanciation sociale dans les lieux publics s'est avéré un outil indispensable de dissuasion et de sensibilisation de nos collectivités, et cette pratique devrait être maintenue. Les lieux de travail ne sont pas différents : l'application des règlements y est encore plus exigeante. Les gouvernements devraient fournir des ressources pour des inspections supplémentaires.
- iii. **Aucune autoréglementation de l'industrie** – Un grand nombre d'ordonnances exécutoires, de conseils et de recommandations, non pas l'autoréglementation, s'imposent si on veut garantir la sécurité des travailleurs, particulièrement ceux qui ne sont pas représentés par un syndicat.

3. Application et poursuites

Il faut bien faire comprendre aux employeurs qu'en cas de non-respect de la loi, des règlements et des ordonnances en matière de santé et de sécurité, ils se verront imposer des pénalités sévères et dissuasives, et que lors de négligence mettant leurs employés en danger, la province engagera des poursuites pénales en vertu des modifications Westray au Code criminel.



4. Couverture présumée de l'indemnisation

Les travailleurs exposés à un risque accru de COVID-19 en raison de leur emploi doivent être certains qu'ils seront indemnisés sans avoir à remuer ciel et terre pour prouver l'exposition au travail. La Colombie-Britannique a adopté des mesures dans ce sens. D'autres provinces et territoires doivent faire de même.

5. Aide concrète aux travailleurs vulnérables

Nous devons prévenir des situations comme celle de Cargill en Alberta ou une deuxième vague de COVID-19 en refusant que la main-d'œuvre soit forcée de travailler dans des conditions dangereuses et malsaines pour des raisons économiques. Si les travailleurs vulnérables ne reçoivent pas d'aide concrète, mais seulement des augmentations salariales temporaires et symboliques, toute relance sera vouée à l'échec, tant sur le plan de la sécurité que de l'économie. Leur sécurité financière doit être telle qu'ils puissent faire respecter leurs droits et assurer leur santé et leur sécurité, et celles de leurs collègues, sans crainte de représailles.

6. Mise en œuvre

Nous devons appliquer les recommandations du rapport Helps en Colombie-Britannique et en instaurer de semblables ailleurs au Canada afin de permettre aux commissaires aux plaintes des organismes d'indemnisation d'assurer un endroit sûr et fiable aux travailleurs où ils peuvent exprimer leurs préoccupations en matière de santé et de sécurité. Le rapport Helps traite de l'étude de l'avocate Lisa Helps sur les actions des organismes gouvernementaux concernant deux explosions de scieries dans le nord de la Colombie-Britannique qui ont tué quatre travailleurs et en ont blessé des dizaines d'autres. Le rapport contient 11 recommandations.

B. Valoriser les travailleurs de première ligne

Les gouvernements doivent prolonger les soutiens financiers et autres mesures temporaires à l'intention de ces importants travailleurs après la pandémie. Si nous avons besoin d'eux pendant une crise, nous en avons toujours besoin, et il faut valoriser leur travail comme tel. Ils doivent accorder des hausses salariales permanentes, améliorer les conditions de travail et les avantages sociaux de façon durable, notamment par des prestations et congés de maladie aux employés du secteur public, et faciliter l'adhésion syndicale des travailleurs afin de les aider à négocier ces améliorations dans les industries du secteur privé.

C. Rebâtir l'assise manufacturière locale

Si le plan de relance économique post-pandémie suit la voie de la grande récession de 2008, les travailleurs sont ceux qui en bénéficieront le moins. Sous l'impulsion de la distanciation sociale, de nombreux changements technologiques sont appelés à remplacer les travailleurs. Les employeurs qui ont découvert la capacité du travail à distance pourraient accroître la délocalisation. Si une «nouvelle normalité» prévaut, nous réaliserons probablement que nous avons trop compté sur les emplois du secteur des services. Voilà pourquoi des emplois bien rémunérés dans les ressources et un secteur manufacturier national dynamique sont d'autant plus importants pour soutenir une économie prospère.

La pandémie nous a aussi appris des leçons importantes, entre autres, les dangers d'être tributaires d'autres pays pour des fournitures importantes et essentielles. Nos gouvernements doivent investir dans notre résilience, non seulement en stockant des équipements de protection individuelle, mais en investissant dans les chaînes d'approvisionnement locales qui fabriquent et produisent d'autres biens indispensables au fonctionnement ininterrompu de notre société et de notre économie. Nous ne savons pas encore quelles exigences la présente ou une prochaine pandémie nous imposera, mais il nous faut pallier les pertes d'emplois depuis des décennies dans la fabrication afin d'avoir la capacité de protéger des vies et des emplois.

Approvisionner localement les marchés publics des infrastructures et des fournitures, reconnaissant que les États-Unis et d'autres pays le font.

1. Former des travailleurs dans les secteurs hautement spécialisés des ressources et de la fabrication qui exigent un haut niveau de connaissances.
2. Investir dans le potentiel de la fabrication à faible teneur en carbone et à forte valeur ajoutée et privilégier la sécurité alimentaire et celle des biens destinés à la santé et au bien-être publics.
3. Instaurer des mesures de relance ciblées et mesurables, et non des réductions d'impôts généralisées. Veiller à ce que toute mesure de relance soit liée au maintien et à la création d'emplois dans nos localités et nos provinces.
4. Soutenir les accords commerciaux qui protègent les travailleurs et l'environnement, et qui sont axés sur un avenir à faibles émissions. Veiller à ce que nos partenaires commerciaux qui contrôlent les chaînes d'approvisionnement vulnérables soient transparents.

Au sortir de la pandémie et de la crise de COVID-19, une véritable occasion s'offre à nous de façonner notre économie : une économie qui valorise les travailleurs, particulièrement leur santé et leur sécurité, qui leur accorde la priorité et qui appuie l'industrie nationale, grâce aux entreprises locales et à des emplois bien rémunérés et hautement spécialisés qui permettent de subvenir aux besoins de nos familles et de nos collectivités.

Le Syndicat des Métallos luttera pour une relance économique axée sur les travailleurs et nos collectivités.

